

Séance Plénière - 20 octobre 2025

AMENDEMENT: Garantir que R-PASS ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions

Rapport N° CD-2025-4-7-1
N° applicatif 13357

Exposé sommaire

Les alsaciens et les alsaciennes se sont prononcés à 80% (sondage OpinionWay) en faveur de la mise en application d'une taxe poids lourds sur les routes alsaciennes, à l'image de ce qui existe déjà chez nos voisins allemands depuis 20 ans, et dans de nombreux autres pays européens.

Comme le rappelle le présent rapport, l'un des objectifs de la contribution poids lourds R-PASS est de "réduire le transit poids lourds".

Rappelons qu'au fil des décennies, c'est bien le développement de projets routiers dimensionnés pour accueillir le transit international de marchandises qui a servi d'appel d'air et nous a menés à la situation actuelle de surfréquentation des axes routiers alsaciens par les poids lourds venus de toute l'Europe.

Ainsi, pour répondre aux enjeux de santé publique, aux enjeux environnementaux, et aux enjeux de qualité de vie, il nous faut apporter la garantie que pas un seul centime des recettes de R-PASS ne sera investi pour construire / élargir de nouvelles autoroutes à camions.

Le présent amendement propose donc de retirer de la délibération le projet de création de nouvelles voies routières, comme le triplement des voies de la RD83 entre Colmar et Sélestat.

Amendement, page 8 :

SUPPRIMER, dans la liste des accompagnements des acteurs locaux, le financement de :

"La mise aux normes autoroutières (2x3 voies) sur le tronçon de route RD83 entre Colmar et Sélestat"

Amendement déposé par **Monsieur Damien FREMONT** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.

